

2019-5136
2019-11-27

GROUPE 4 6 HERBICIDES

THRASHER^{MD}

Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

Pour usage dans LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 28779 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIFS : Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate 225 g/L
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 225 g é.a./L

CONTENU NET : [4 à 1,050 LITRES, VRAC]

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

2019-5136

2019-11-27

MISES EN GARDE :

NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter TOUT contact avec les yeux. Éviter TOUT contact avec la peau. Provoque des irritations de la peau et des yeux. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Ne pas utiliser dans les espaces résidentiels, que l'on définit comme des lieux où des personnes passives peuvent être présentes durant ou après le traitement, entre autres des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: mélange et chargement: Tous les préposés à la manipulation doivent porter un dispositif de protection des yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Lors de la manipulation de plus de 265 kg é.a. de 2,4-D (1177 L de THRASHER^{MD}) par jour, les travailleurs doivent utiliser un système fermé. NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les aires de traitement durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Seuls les préposés à la manutention munis d'un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux du traitement durant l'application.

Jeter les vêtements ou autre matière absorbante qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le concentré du produit. NE PAS les réutiliser. L'utilisateur doit enlever les vêtements immédiatement si le pesticide s'y infiltre. Puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au sol : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne : personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne : Portez un vêtement à manches

2019-5136

2019-11-27

longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient un distillat de pétrole. TOXIQUE pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau. La dérive de pulvérisation ne doit pas atteindre les cultures autres que celles recommandées.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex, sol sableux, sable loameux et loam sableux) et/ou que la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement : La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation (zones tampons) non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, enlever les vêtements et les laver immédiatement et séparément; se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément des autres articles à laver.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec de l'eau et du savon.

2019-5136
2019-11-27

SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE : Contenants de plus de 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Cette formulation de THRASHER^{MD} se solidifie à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. *Bien agiter avant l'emploi.*

Entreposer les insecticides et les fongicides loin des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2019-5136

2019-11-27

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

THRASHER est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2019-5136
2019-11-27

GROUPE 4 6 HERBICIDES

THRASHER^{MD}

Herbicide sélectif émulsifiable

Contient du bromoxynil et du 2,4-D

Pour usage dans LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET L'ORGE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 28779 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIFS : Bromoxynil présent sous forme d'ester octanoate 225 g/L
2,4-D présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 225 g é.a./L

CONTENU NET : [4 à 1,050 LITRES, VRAC]

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

2019-5136

2019-11-27

MISES EN GARDE :

NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter TOUT contact avec les yeux. Éviter TOUT contact avec la peau. Provoque des irritations de la peau et des yeux. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

Ne pas utiliser dans les espaces résidentiels, que l'on définit comme des lieux où des personnes passives peuvent être présentes durant ou après le traitement, entre autres des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des édifices publics.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: mélange et chargement: Tous les préposés à la manipulation doivent porter un dispositif de protection des yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Lors de la manipulation de plus de 265 kg é.a. de 2,4-D (1177 L de THRASHER^{MD}) par jour, les travailleurs doivent utiliser un système fermé. NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les aires de traitement durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Seuls les préposés à la manutention munis d'un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux du traitement durant l'application.

Jeter les vêtements ou autre matière absorbante qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le concentré du produit. NE PAS les réutiliser. L'utilisateur doit enlever les vêtements immédiatement si le pesticide s'y infiltre. Puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au sol : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne : personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne : Portez un vêtement à manches

2019-5136

2019-11-27

longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient un distillat de pétrole. TOXIQUE pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau. La dérive de pulvérisation ne doit pas atteindre les cultures autres que celles recommandées.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex, sol sableux, sable loameux et loam sableux) et/ou que la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement : La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation (zones tampons) non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, enlever les vêtements et les laver immédiatement et séparément; se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément des autres articles à laver.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec de l'eau et du savon.

SYSTÈME DE TRANSFERT MÉCANIQUE : Contenants de plus de 20 L : Utiliser un

2019-5136
2019-11-27

système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire.

Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Cette formulation de THRASHER^{MD} se solidifie à des températures inférieures à -20 °C, mais redevient utilisable lorsque la température dépasse 0 °C. *Bien agiter avant l'emploi.*

Entreposer les insecticides et les fongicides loin des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

2019-5136
2019-11-27

réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les

2019-5136
2019-11-27

milieux aquatiques, NE L'UTILISEZ PAS à cette fin.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Éviter la dérive de pulvérisation sur toute végétation que l'on souhaite conserver et qui n'est PAS indiquée sur la présente étiquette parce que cette végétation pourrait être endommagée.

Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et autres sources d'eau. Ne pas pulvériser par temps très venteux alors que la pulvérisation est très susceptible à la dérive. Les pulvérisations à grosses gouttelettes sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser pas temps très chaud alors que les cultures risquent de subir un stress car elles peuvent être abîmées.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Pour de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes.

L'application du produit *doit* être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

PULVÉRISATEUR :

Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, les tamis et les buses. Choisir les buses en fonction du volume de pulvérisation recommandé par hectare. Les buses à miroir sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une application uniforme sur les mauvaises herbes. Pour les traitements au sol, pulvériser à une vitesse de 5 à 10 km/h. S'assurer que les buses sont en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume.

MÉLANGE :

Remplir le réservoir à moitié d'eau propre. Verser la quantité requise de THRASHER^{MD} et bien agiter. Remplir le réservoir jusqu'à sa pleine capacité agiter de nouveau avant l'application.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à

2019-5136

2019-11-27

l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Le cockpit de l'aéronef doit être fermé. Les préposés au mélange/chargement et à l'application doivent être des personnes différentes. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : THRASHER^{MD} doit être pulvérisé dans un volume d'au moins 30 L/ha. Pour obtenir

2019-5136

2019-11-27

de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée ou l'amarante, un volume de 40 L/ha est recommandé.

Zones tampons : Établir des zones tampons appropriées entre les zones traitées et les systèmes aquatiques ou les habitats fauniques importants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à THRASHER^{MD}, herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à THRASHER^{MD} et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner THRASHER^{MD} ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

ZONES TAMPONS POUR PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

2019-5136

2019-11-27

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons** (en mètres) nécessaires à la protection des:					
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures	1	1	1	1	1	
Voie aérienne	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	55
		Voilure tournante	20	3	1	1	45

*Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

**Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

BLÉ DE PRINTEMPS ET ORGE (sans semis de légumineuses)

Volume et pression de pulvérisation : Pour un traitement au sol, appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans au moins 30 L d'eau par hectare. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée ou l'amarante, une dose de 40 L/ha est recommandée.

Période d'application : Le blé de printemps et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étandard. Une application avant le stade de 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

Dose d'application : 1,25 L/ha

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

Délai d'attente :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 30 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ni couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

2019-5136
2019-11-27

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Nom courant	Stade foliaire*
Morelle d'Amérique	4 feuilles
Neslie paniculée	4 feuilles
Bardanette épineuse	4 feuilles
Lampourde glouteron	4 feuilles
Sarrasin commun	8 feuilles
Séneçon vulgaire	8 feuilles
Petite herbe à poux	4 feuilles
Saponaire des vaches	4 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens	4 feuilles
Renouée scabre	4 feuilles
Kochia à balais	5 cm de hauteur (1 à 12 feuilles)
Renouée persicaire	4 feuilles
Chénopode blanc	8 feuilles
Silène noctiflore	4 feuilles
Persicaire pâle	4 feuilles
Amarante à racine rouge	4 feuilles
Soude roulante	5 cm de hauteur (2 à 12 feuilles)
Bourse-à-pasteur	4 feuilles
Tabouret des champs	8 feuilles
Sarrasin de Tartarie	8 feuilles
Amarante résistante aux triazines	4 feuilles
Abutilon	8 cm de hauteur
Canola spontané	4 feuilles
Tournesol spontané	4 feuilles
Renouée liseron	8 feuilles
Moutarde des champs	8 feuilles

*Les mauvaises herbes peuvent être supprimées jusqu'au stade recommandé.

THRASHER^{MD} + ACHIEVE^{MD} LIQUIDE

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette d'Achieve^{MD} liquide.

Volume et pression de pulvérisation : Lorsqu'on utilise de l'équipement au sol, appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans 30 à 45 L d'eau par hectare.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir THRASHER^{MD} et Achieve^{MD} liquide sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge de printemps à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Un traitement avant le stade de 4 feuilles risque d'abîmer la culture.

2019-5136
2019-11-27

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'Achieve^{MD} liquide. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter Turbocharge^{MD} au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire, 0,5 L de Turbocharge^{MD} par 100 L de bouillie de pulvérisation).

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de THRASHER^{MD} utilisé seul plus celles qui figurent sur l'étiquette d'Achieve^{MD} liquide.

REMARQUE : Les mélanges THRASHER^{MD} plus Achieve^{MD} liquide peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur, et sur toutes les variétés d'orge à 2 et 6 rangs (variétés pour le malt ou l'alimentation des animaux). Pulvériser ce mélange uniquement sur le blé de printemps, le blé dur ou l'orge SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

THRASHER^{MD} + AVENGE 200-C

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application figurant sur l'étiquette d'Achieve^{MD} 200-C.

Remarque : Il faut d'abord verser THRASHER^{MD} dans le réservoir de pulvérisation, ensuite agiter, puis ajouter Avenge 200-C. Avenge 200-C ne peut être appliqué que sur certaines variétés de blé de printemps. Consulter l'étiquette d'Avenge 200-C. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Le blé de printemps et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 à 6 feuilles. La folle avoine doit être au stade de 3 à 5 feuilles et les dicotylédones doivent être au stade de plantule, tel qu'indiqué.

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} mélangé au réservoir avec 3,5 à 4,25 L/ha d'Avenge 200-C. Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de THRASHER^{MD} utilisé seul plus la folle avoine.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR THRASHER^{MD} + HERBICIDE HORIZON^{MD} (blé de printemps et blé dur)

Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur la brochure de l'herbicide Horizon^{MD} mélange en réservoir. Le mélange se compose de l'herbicide Horizon^{MD} 240 EC et de l'adjuvant Score^{MD}.

2019-5136
2019-11-27

Remarque : Il faut d'abord verser THRASHER^{MD} dans le réservoir de pulvérisation, ensuite agiter, puis ajouter Horizon^{MD} 240 EC, et enfin l'adjuvant Score^{MD}. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Volume et pression de pulvérisation : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir THRASHER^{MD} et l'herbicide Horizon^{MD} sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard.

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} mélangé au réservoir avec 230 mL/ha d'Horizon^{MD} 240 EC plus l'adjuvant Score^{MD} à une concentration de 0,8 % vol/vol (c'est-à-dire, 800 mL/ha de Score^{MD} dans 100 L/ha d'eau) pour supprimer la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque, le pied-de-coq et les graines de l'alpiste des Canaries spontanée.

Pour supprimer les mauvaises herbes précédentes plus l'ivraie de Perse, ajouter 290 mL/ha d'Horizon^{MD} 240 EC plus l'adjuvant Score^{MD} à une concentration de 1,0 % vol/vol (c'est-à-dire, 1 L/ha de Score^{MD} dans 100 L/ha d'eau).
Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de THRASHER^{MD} utilisé seul plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque, le pied-de-coq, les graines de l'alpiste des Canaries spontanée et l'ivraie de Perse.

THRASHER^{MD} + PUMA^{MD} 120 SUPER
(blé de printemps, blé dur et orge de printemps)

Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de Puma^{MD}. Ne pas appliquer Puma^{MD} 120 Super dans un champ plus d'une fois par année.

Volume et pression de pulvérisation : Lorsqu'on utilise de l'équipement au sol, appliquer dans 55 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour un épandage aérien, appliquer dans au moins 35 litres d'eau par hectare.

Période d'application : Il faut appliquer le mélange en réservoir THRASHER^{MD} et Puma^{MD} 120 Super sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 4 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles. Il faut appliquer le mélange en réservoir THRASHER^{MD} et Puma^{MD} 120 Super sur l'orge de printemps à partir du stade de 4 à 5 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles. Une application faite après le stade de 6 feuilles (blé de printemps et blé dur) et après le stade de 5 feuilles (orge de printemps) peut endommager la culture. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles.

2019-5136
2019-11-27

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} mélangé au réservoir avec 770 mL/ha de Puma^{MD} 120 Super.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de THRASHER^{MD} utilisé seul plus la folle avoine, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque et le pied-de-coq.

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} mélangé au réservoir avec 385 mL/ha de Puma^{MD} 120 Super.

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Celles qui figurent sur l'étiquette de THRASHER^{MD} utilisé seul plus la sétaire verte (mil sauvage).

THRASHER^{MD} + EVEREST^{MD} 70 DF

(Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en plus de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.)

Mauvaises herbes supprimées : Voir le tableau MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Pour THRASHER^{MD}, ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette d'Everest^{MD} 70 DF.

Stade du traitement : Le blé de printemps peut être traité au stade de croissance 4 à 6 feuilles (4 feuilles sur la tige principale, en plus de 2 talles).

Volume de pulvérisation et de pression : Appliquer à raison de 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 207 à 345 kPa.

Dose d'application : 1,25 L/ha de THRASHER^{MD} + Everest^{MD} 70 DF à raison de 43 g/ha + 0,25 % vol/vol d'un des surfactants suivants : Surf 92, Super Spreader, LI 700^{MD} surfactant pénétrant, Agral^{MD} 90, Ag-Surf^{MD}.

Remarque : Il faut d'abord ajouter Everest^{MD} 70 DF au réservoir de pulvérisation, agiter, puis ajouter l'herbicide THRASHER^{MD}, et ajouter le surfactant en dernier lieu. Traitement terrestre seulement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MD

THRASHER est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.

Achieve est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC.

Agral, Horizon, Score et Turbocharge sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Ag-Surf est une marque déposée de La Coopérative Interprovinciale Ltée.

Avenge 200-C est une marque de commerce de Amvac Chemical Corporation.

Everest est une marque déposée d'Arysta LifeScience North America, LLC

LI 700 est une marque déposée de Loveland Products, Inc.

Puma est une marque déposée de Bayer Intellectual Property GmbH.